



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027

Prenez avis que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Amable, pour les années 2025-2026-2027, a été déposé au bureau du greffe, le 11 septembre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable.

Conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c. F-2.1), toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1) être déposée avant le 1^{er} mai 2025;
- 2) être déposée par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé, à l'endroit suivant:

Direction des finances
Ville de Saint-Amable
575 rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

- 3) être faite au moyen du formulaire prévu à cette fin et disponible en ligne sur le site Internet de la Ville au <https://www.st-amable.qc.ca/services/aux-citoyens/role-devaluation-fonciere/>
- 4) être accompagnée de la somme d'argent exigible en vertu du *Règlement 171 concernant la tarification de certains services* de la MRC de Marguerite D'Youville pour le dépôt d'une demande de révision à l'égard d'une propriété inscrite au rôle d'évaluation foncière.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le dépôt d'une demande de révision, communiquez avec la direction des finances au (450) 649-3555.

Donné à Saint-Amable, ce 11^e jour de septembre 2024.

Isabelle Paquette, avocate
Greffière